

Mme M. Wille
Bourgmestre ff.
Commune de Saint-Gilles
Place Maurice van Meenen, 39
1060 Bruxelles

V/Réf : 22502
N/Réf. : GM/SGL2.162/s.421
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Madame la Bourgmestre,

Objet : SAINT-GILLES. Rue d'Irlande, 57. Institut Saint-Luc. Remplacement des châssis au 3^e étage.

Dossier traité par M. Vanophalvens.

En réponse à votre lettre du 27 septembre 2007, réceptionnée le 1^e octobre, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis un avis favorable.

La demande concerne le bâtiment de l'Ecole Saint-Luc, construit en 1894-1910 par le frère Marie-Joseph. L'étage concerné par la demande a été ajouté en 1934. L'immeuble se situe partiellement dans la zone de protection de la maison située rue d'Irlande, 52.

La Commission n'a pas d'objections au remplacement des châssis existants du 3^e étage étage par des nouveaux châssis en bois avec des divisions différentes, mais peints dans la même teinte que les châssis existants (vert pâle) car ils ne jouent pas un rôle déterminant dans l'équilibre et les proportions des façades. L'intervention n'aurait pas non plus un impact défavorable sur le bien classé.

Pour ce qui concerne les cendriers muraux à appliquer sur la façade côté rue d'Irlande la CRMS signale que, de manière générale, elle n'encourage pas l'encombrement de façades situées dans des zones de protection de biens classés par de tels ou autres dispositifs.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments très distingués.

G. MEYFROOTS
Secrétaire-adjointe

G. STEGEN
Vice-Président

c.c. A.A.T.L. – DMS (M. Kreutz) et DU